



representant legal MJMP votre éclairage

Par **padbol**, le **17/11/2019** à **15:24**

Bonjourrrrrrrpour faire une tutelle elle englobe un certain nombre d'acte qui en fait d'une tutelle - pour une designation d'un voir des representants légaux je présume qu'il y a préalablement une enquete familiale sociale personnelle mais je pense avant tout familialernje présume qu'il y a un accord commun entre des parties -rnje ne pense que cela puisse se déclencher comme cela - me concernant je n'ai rien vu passer verbalement - par papier et a ce jour aucune notification donc 2014/2020 mais rienrrrrrrrrLa représentation aménage toute l'incapacité du majeur en tutelle et protège celui-ci en toutes circonstances, sous forme d'actes.rnrrrrnj'ai amenagé fin 2013 et je me suis fait miroiter comme une toupie de 2014/2020rnrrnsi ce medecin a juge une incapacité - de quoi, - qui elle est pour determiner si j'etais capable ou pas capablerncela me semble complètement déraisonné et disproportionné en sachant que ce medecin je ne la connais aucunement